

# Extrême droite et droits humains

■ Sibylle Gioe, présidente de la Ligue des droits humains ■

*La progression des partis d'extrême droite en Europe a raison d'inquiéter. Non seulement l'extrême droite est arrivée au pouvoir dans plusieurs pays, mais ses idées ont percolé dans d'autres formations politiques. La Belgique n'a pas dérogé à la règle : suite aux résultats des élections d'octobre 2024, quatre communes flamandes sont maintenant dirigées par le Vlaams Belang. Outre les atteintes aux droits fondamentaux de la population, ce sont également nos régimes démocratiques qui sont en danger.*

Les partis d'extrême droite ont progressé dans de nombreux endroits du monde. Depuis les élections du mois de juin 2024, le Parlement européen comptabilise environ 25 % de ses sièges au sein du groupe Patriotes.eu (le nouveau nom du groupe Identité et Démocratie), du groupe des Conservateurs et réformistes européens (ECR), ou bien comme indépendants. L'extrême droite est aussi arrivée en tête des élections européennes en Italie (28,77 % pour Fratelli d'Italia), en Autriche (25,7 % pour le FPÖ), en Hongrie (44,79 % pour le Fidesz), tandis qu'elle a obtenu une progression significative dans une dizaine d'autres pays. En Pologne, le PiS a conservé un peu moins de 50 % de ses sièges européens. Pour la première fois, un commissaire européen d'extrême droite est nommé.

En Belgique, plus d'un quart des député·es européen·nes ont rejoint les deux groupes d'extrême droite au Parlement européen. La N-VA a ainsi joint ses trois sièges à ceux du groupe ECR, aux côtés notamment d'Identité-Libertés (France), de Fratelli d'Italia (Italie), du PiS (Pologne) ou de AUR (Roumanie). Le Vlaams Belang envoie quant à lui trois député·es siéger au sein de Patriotes.eu, aux côtés notamment du Fidesz (Hongrie), du Rassemblement National (France), de la Ligue du Nord (Italie) ou du FPÖ (Autriche).

En Belgique, les élections communales ont permis au Vlaams Belang de gouverner dans quatre communes, à Ninove (majorité absolue), Ranst, Iseghem et Brecht. Une situation sans précédent.

## Idéologie et discours

Si les partis d'extrême droite peuvent se différencier sur certains aspects – par exemple sur l'intégration européenne – ils ont en commun une idéologie caractérisée par trois éléments : l'inégalitarisme, le nationalisme et le sécuritarisme. Schématiquement, ces formations se réfèrent à l'existence fantasmée d'un peuple homogène, qu'il convient de protéger contre des groupes de personnes perçues comme étant inférieures en raison de certaines caractéristiques de leur identité (culture, religion, ethnie, etc.), ce qui justifiera des atteintes à leurs droits et libertés fondamentaux.

Les rhétoriques mobilisées pour soutenir cette idéologie peuvent être populistes et/ou polarisantes, en mettant en opposition le « vrai peuple » contre les « élites » ou contre les « ennemis intérieurs » (les étranger·ères, le lobby LGBTQIA+, les journalistes, les intellectuel·les, les juges, etc.), de la désinformation (« they are eating the dogs »), des théories complotistes (le « grand remplacement » etc.), et d'autres discours de haine, explicites ou implicites.

Dans son opuscule « Reconnaître le fascisme », Umberto Eco en relève les caractéristiques archétypiques : culte de la tradition, conservatisme, haine des intellectuels, novlangue, etc.

## Extrême droite et droits humains

Ces partis sont aussi parfois désignés comme appliquant des politiques « illibérales », lorsqu'ils remettent en cause l'État de droit, en dégradant des contre-pouvoirs essentiels en démocratie. Il peut s'agir, par exemple, d'ingérences dans la nomination des magistrat·es, de mainmise sur les médias et les universités, de dissolution des corps intermédiaires et, plus largement, de pressions, symboliques ou non, sur toute opposition ou toute marginalité, présentées comme « ennemies intérieures » de la nation.

Structurellement, l'extrême droite s'oppose en particulier au principe d'égalité et de non-discrimination. Selon sa caricature, les droits des minorités sont « anti-démocratiques », car ils portent atteinte aux intérêts de la majorité. Plus largement, l'extrême droite dénonce les règles de droits humains, supra-étatiques et développées par la jurisprudence, parce qu'elles seraient une entrave à la souveraineté nationale, dès lors que celle-ci ne devrait être exprimée qu'à travers la majorité des élu·es nationaux·ales et non par les juges supranationaux·ales.

Cette conception pauvre et biaisée de la démocratie ignore toutes les raisons pour lesquelles, après la Seconde Guerre mondiale, les démocraties ont été redéfinies comme étant consubstantielles à un État de droit et au respect des droits humains. En Belgique, cette primauté des droits humains a été rappelée dans la loi sur le financement des partis politiques. Bien qu'inefficace en pratique, elle permet, en théorie, de sanctionner le parti qui, « par son propre fait ou par celui de ses composantes, de ses listes, de ses candidat·es, ou de ses mandataires élu·es, montre de manière manifeste et à travers plusieurs indices concordants son hostilité envers les droits et libertés garantis par la Convention [européenne des droits de l'homme] ».



PANNEAUX ÉLECTORAUX, EVERE  
octobre 2024, © Aline Wavreille

### Extrême-droitisation d'autres partis

Outre le cordon sanitaire en Belgique, dans la plupart des pays européens et pour l'Union européenne, les coalitions avec les partis d'extrême droite sont généralement évitées par les autres formations politiques. En Belgique francophone, la charte de la démocratie du 8 mai 2022 consacre ce cordon sanitaire sur le plan politique. Elle contient aussi un engagement des signataires (PS, Défi, Ecolo, CDH/Engagés, MR) à condamner les propos discriminants, à ne pas relayer et à modérer sur les réseaux sociaux les contenus d'extrême droite, à ne pas banaliser ou sympathiser avec les élu·es issu·es des formations d'extrême droite, et à éviter de faire la publicité de ces partis.

Or, l'érosion de ces principes a suscité au fil des ans et durant les campagnes électorales de 2024 plusieurs inquiétudes. Par exemple, la mobilité de partisanes d'extrême droite vers des partis traditionnels a été observée à plusieurs reprises, au sein du Mouvement réformateur ou de la N-VA ; la liste Destexhe illustre le mouvement inverse. Aussi, des discours de haine ou anti-droits humains, émanant de mandataires politiques, n'ont fait l'objet d'aucun désaveu de leurs partis ni de la moindre excuse : qu'il s'agisse de renvoyer un député à ses origines, de relayer sur les réseaux sociaux des publications émanant de l'extrême droite française (Français de Souche, ouvrage transphobe...), de plébisciter des refoulements illégaux de personnes en demande d'asile, ou encore de banaliser des leaders d'extrême droite, tels Eric Zemmour, Victor Orban ou Tom Van Grieken. La modération des commentaires haineux a également laissé à désirer, sous les publications électorales touchant au droit des étrangers ou au principe de neutralité.

Enfin, des politiques auparavant jugées inacceptables, à l'instar de ce que le Vlaams Blok proposait dans les années 1990 en matière migratoire, ont fini par être débattues au niveau fédéral ou européen. Il s'agit, par exemple, des refoulements illégaux, de l'externalisation accrue des frontières, des procédures accélérées en matière d'asile sur la base de la nationalité, etc., la NV-A allant même jusqu'à proposer un moratoire de dix ans sur le droit d'asile.

### Vigilance et résistance

Ces constats mettent la Ligue des droits humains en état de vigilance. Les droits et libertés sont mis sous tension par l'extrême droite de la manière la plus accrue depuis près de 80 ans, en Belgique et en Europe. Les corps intermédiaires, le maillage associatif et les défenseur·euses des droits humains s'imposeront de nourrir la résistance des régimes démocratiques, en luttant sur tous les fronts pour la défense des droits et libertés... mais aussi pour leur survie dans les consciences des générations futures. Là est l'espoir.